

danger, s'il survenait de nouveaux troubles ou une nouvelle guerre. Grâce à ce chemin de fer notre population peut occuper ces prairies; elle peut y récolter ses grains ou ce que le sol peut produire et transporter aisément sur les marchés de l'univers ce qu'elle en tirera. Déjà, je crois, de grandes quantités de grains ont été amenées du Nord-Ouest dans cette partie du Canada. Je ne suis pas bien sûr, mais je crois que l'on a expédié de l'autre côté de l'Atlantique des cargaisons de grains produits par le sol de notre pays. La construction de ce chemin de fer et la colonisation de cette contrée vont nous donner l'avantage d'y récolter d'immenses quantités de grains, et le temps n'est pas éloigné où notre pays sera connu de l'autre côté de l'Atlantique comme le grenier ou au moins l'un des greniers du monde. Ce que la Confédération a accompli par l'union du peuple des différentes vieilles provinces, il sera vrai de dire qu'elle l'aura accompli pour l'ouest. Les manufacturiers des provinces du nord ont pu trouver des acheteurs de leurs produits dans les provinces maritimes, et les habitants de ces dernières ont trouvé dans l'ouest un marché pour les produits de leurs mines, de leurs pêcheries et de leurs autres industries. Les deux sections du pays ont fait un échange de leurs denrées, et je crois que, lorsque cette ligne de chemin de fer sera terminée, lorsque la population de l'ouest augmentera en nombre et en richesse, nous aurons un territoire où les produits de l'est trouveront un marché et qui sera une source d'emploi et de richesse pour ceux qui sont engagés dans ces industries dans la section de l'est de notre pays. Cette ligne de chemin de fer, qui a été construite dans les intérêts du peuple de ce pays, semble bien plus importante qu'un simple chemin de fer local, c'est-à-dire local en tant qu'il s'agit de la Confédération même. Je crois que je ne me trompe pas en disant que le dernier gouvernement de la Grande-Bretagne a reconnu l'importance de cette voie ferrée en déclarant qu'il était déterminé à en faire la route impériale de l'est. Cela est plus important qu'on ne pourrait le croire en lisant un paragraphe de cette nature. Cela est important, parce que si les autorités impériales se servent de ce chemin, le peuple de la Grande-Bretagne apprendra à s'en servir aussi, et je crois que nous ne sommes pas éloignés de voir le jour où les produits de l'Asie transportés à travers l'océan Pacifique à la Colombie-Anglaise, parcourront notre grand chemin de fer canadien jusqu'aux côtes de l'Atlantique, pour de là atteindre leur destination finale dans la mère-patrie. La Reine elle-même a vu l'importance de ce chemin de fer. Elle nous a félicités de l'achèvement des travaux.

Sa Majesté a si bien compris l'importance de ce chemin de fer qu'elle a fait au président de la compagnie l'honneur de lui conférer un titre qui n'est accordé d'ordinaire que pour récompenser de grands services. Si je suis bien informé, la charte origininaire concernant la construction du grand chemin de fer Canadien du Pacifique ne s'appliquait qu'à un chemin devant être construit de Callander à la Colombie-Anglaise. Cependant le chemin a été construit beaucoup plus loin, et aujourd'hui on peut transporter des marchandises sur le même chemin de fer, sous le contrôle des mêmes personnes, depuis la Colombie-Anglaise jusqu'aux ports de Montréal et de Québec, d'où on peut les expédier dans des pays lointains. Cela dépasse les projets que l'on avait à l'origine; mais ce projet est même allé plus loin que cela; ce parlement, par un vote donné aux deux dernières sessions, a accordé une subvention qui permettra la construction d'une courte ligne de chemin de fer par laquelle on transportera le fret à partir de Montréal, où il est laissé, jusqu'aux ports de Saint-André, Saint-Jean et Halifax. De là, pendant la saison d'hiver, on enverra ces produits de l'ouest à destination. Je m'intéresse particulièrement à cette entreprise, M. l'Orateur. La ville de Saint-Jean fait partie du comté que je représente, et je désire que nous construisions avant longtemps dans cette ville si éloignée de l'ouest, des quais et des élévateurs qui nous permettront de prendre les

produits de l'ouest dans ce port et de les expédier pendant l'hiver dans la mère-patrie et dans d'autres pays. J'espère, M. l'Orateur, que cela s'accomplira avant de longues années. Il y a un autre sujet sur lequel je veux appeler l'attention pour un moment, c'est le paragraphe relatif aux pêcheries. Ceux d'entre nous qui vivent près de la mer s'intéressent à la question des pêcheries probablement plus que ceux qui vivent dans l'ouest du Canada. C'est un des grands moyens d'existence de notre population. Dans l'ouest on n'apprécie pas la richesse des pêcheries aussi bien que dans l'est, et nous qui venons de cette partie du pays, nous espérons que le Parlement considérera bien sérieusement cette question.

En vertu d'un traité conclu avec les Etats-Unis nos pêcheurs ont pu exercer leur métier en faisant commerce avec les Américains dans leurs ports, et souvent ils ont trouvé à vendre leur poisson dans les ports du Massachusetts ou du Maine avec avantage sans avoir à enlever eux-mêmes le poisson de leurs navires. Ils étaient satisfaits de cette manière de faire les affaires. Cependant, le traité qui a été abrogé en juillet dernier par le gouvernement des Etats-Unis nous a placés dans une position bien difficile et bien embarrassante. C'est le désir de nos pêcheurs et le désir de notre population qu'on fasse un nouveau traité des pêcheries qui nous ouvre un marché libre et facile aux Etats-Unis. Nous sommes prêts à faire des arrangements convenables et raisonnables qui permettront aux pêcheurs des Etats-Unis de pêcher sur nos côtes avec nos pêcheurs, et nous sommes prêts à faire cela pour diverses raisons. Nous voulons faire cela parce que nous voulons vendre notre poisson aux Américains et que nous désirons éviter les difficultés qui se présenteraient si les pêcheurs américains venaient faire la pêche le long de nos côtes sans permission et essayer à prendre du poisson sans y avoir le droit qu'ils devraient avoir d'après notre prétention.

Mais, M. l'Orateur, depuis que nos voisins nous ont fermé leurs ports, nos pêcheurs ont commencé à comprendre qu'ils ont un marché dans l'ouest; ils ont commencé à comprendre que la population d'Ontario, du Manitoba, et des autres parties de l'ouest du Canada, est une population qui mange du poisson; et comme les Etats-Unis nous ont fermé leurs portes, ils ont par le fait même mis fin à l'importation du poisson américain dans le Canada, et les habitants de l'ouest du Canada peuvent maintenant acheter du poisson pris dans la Baie de Fundy, le long des côtes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Nous avons un marché libre dans notre pays pour le poisson du Canada, et notre population en profite. Le long du chemin de fer Intercolonial on peut voir tous les jours de la semaine depuis un wagon jusqu'à six chargés de poisson qui quittent Halifax, Saint-Jean et d'autres endroits pour les marchés de Toronto et des autres villes de l'ouest. Notre population commence à comprendre qu'il y a dans notre pays des consommateurs de notre poisson; en même temps les gens de l'ouest commencent à voir qu'il est de leur avantage d'acheter leur poisson des habitants des bords de la mer. Si les Etats-Unis refusent de faire un traité en vertu duquel les pêcheurs américains pourraient pêcher dans nos eaux et nos nationaux avoir le libre accès des marchés voisins, je crois que nos pêcheurs ayant trouvé un marché dans le pays pour leurs marchandises, ne voudront pas retourner à l'ancien état de choses. Le principe de la politique nationale devrait être appliqué dans le cas présent. Nous devrions avoir une protection pour nos pêcheurs, dont le poisson sera consommé en grandes quantités par notre population, et nous pourrions trouver dans d'autres parties de l'univers des marchés ayant la valeur de ceux des Etats-Unis.

M. l'Orateur, j'espère qu'on ne négligera aucun effort pour régler cette question dans le sens indiqué par le discours du Trône, et que si les Etats-Unis ne veulent pas conclure un traité avec nous, nous ferons tout entre notre pouvoir pour protéger nos pêcheries afin que nous jouissions des avantages que la nature nous a donnés, que les lois